



CONSEIL NATIONAL ÉLARGI des chômeurs et chômeuses

Voici quelques questions qui peuvent être posées aux candidats et candidates dans le cadre de la campagne électorale. Ces questions et ces thèmes sont des suggestions. N'hésitez pas à les mettre à votre main.

Vous pouvez aussi consulter notre document argumentaire, « Un programme d'assurance-chômage du 21^e siècle », disponible en ligne sur le site du CNECC.

Questions :

Le Parti libéral du Canada s'était engagé dans son dernier mandat à revoir en profondeur le programme d'assurance-emploi.

Cela n'a pas été fait. Pourquoi?

Voir : <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201908/08/01-5236701-assurance-emploi-les-liberaux-avaient-ete-prevenus-des-consequences-dune-reforme.php>

Le Canada est le seul pays où l'accès aux prestations de chômage est établi en fonction du lieu de résidence et selon une norme variable.

Ne serait-il pas temps d'établir un critère unique d'admissibilité?

Dans notre région, l'emploi disponible est saisonnier.

Les travailleurs et les travailleuses de l'industrie saisonnière ont de la misère à se qualifier au chômage, et en plus pour des périodes de chômage trop courtes.

Que pensez-vous d'apporter comme solution à ces problèmes en **protégeant nos régions** et nos emplois saisonniers avec un critère unique d'admissibilité à 420 heures et un diviseur à 12?

Les prestations maladie, depuis leur création en 1971, sont toujours restées à un maximum de 15 semaines.

Considérant qu'une bonne partie des Canadiens et des Canadiennes n'ont aucune assurance privée, ne serait-il pas temps de mettre à jour ces prestations et les rehausser, particulièrement pour les personnes qui souffrent d'une maladie grave comme le cancer?

Nous vivons toujours avec les coupures des années 90 imposées par les gouvernements Mulroney et Chrétien : hausse du critère d'admissibilité, baisse de la période de prestations, baisse du taux de prestations, exclusion totale en matière de congédiement et départ volontaire...

Avez-vous l'intention de corriger ces injustices?

Quand on se compare avec les autres programmes d'assurance-chômage dans le monde, les sanctions au Canada pour départ volontaire et congédiement sont parmi les pires, soit l'exclusion complète.

Ne serait-il pas temps d'établir des normes plus équilibrées et plus respectueuses des travailleurs et des travailleuses?

Pourquoi les services téléphoniques à l'assurance-emploi sont-ils tellement inaccessibles?

Qu'il faut appeler 50 fois avant de pouvoir avoir la ligne?

Et qu'il faut attendre plus longtemps pour les services en français?